

Droit de l'Union Européenne

Partie 1 : Formation : Intégration par le fonctionnalisme

Chapitre 1 : Impossibilité d'une construction d'ensemble

Section 1 : La manne des théories

A. Fondement pacifiste contre la logique de G

Toujours cette idée qu'à l'origine de l'UE il y a **cette volonté d'assurer la paix**. C'est toujours après les conflits armés qu'il y a une résurgence de ces idées là. Il y a souvent l'idée de faire une union politique pour éviter la G en institutionnalisant nos relations.

Cela montre la pauvreté d'argumentation des défenseurs de l'UE de nos jours; on nous sert comme argument que l'UE a permis d'établir la paix depuis la SGM. Oui, le fait de se rassembler dans une Union « *sans cesse plus étroite* » a contribué à ce qu'il n'y ait plus de G mais la construction européenne n'est pas le facteur qui a permis d'éviter les conflits (logique de GF,...). Il n'empêche que **l'idée d'unification politique de l'EU est liée à la recherche de la paix** ce qui est évident dans les textes : déclaration Schuman du 9 mai 1950 avec le discours de l'horloge. Dans le préambule des traités on retrouve ces idées.

Traité de la CECA 18 avril 1951 « *Considérant que la paix mondiale ne peut être sauvegardés que par des efforts créateurs à mesure des dangers qui la menacent* ».

Traité CEE 1957

Traité CEA Mars 1957 -> n'a pas vraiment fonctionné

TFUE art 3 : dans les valeurs de l'UE comme toutes OI

B. Fondement consensuel contre la logique d'empire :

L'Union repose sur le libre choix, important à son fondement. On peut rester dehors (Suisse/Norvège). Il y a une pression des faits mais il n'y a aucune obligation juridique. L'adverbe « *librement* » est souvent présent : on parle de transfert de compétences mais cela est plutôt un exercice commun de dispositions souvent exercer au niveau des Em. L'UE a peu de compétences exclusives.

Le meilleur exemple du libre choix d'adhésion à l'Union est la Norvège qui doit adhérer avec UK, Irlande et Danemark en 1973. Mais les norvégiens lors du référendum choisissent la non ratification du traité de l'Union. Pareil avec Autriche, Finlande et Suède où ils votent à nouveau contre l'adhésion à 52%. Si un E ne veut pas devenir membre il ne rentre pas dans l'UE.

C.Utopie des plans de paix perpétuelle - XVIIème :

En réalité projets très anciens d'UE. On a toute une architecture institutionnelle qui émerge déjà. Si on veut repartir le plus loin possible on trouve un écrit de 1623 : **E. Crucé.**

John Bellers écrit *Some reasons for an European State* en 1710.

L'un des plus connu est le projet de **l'Abbé de Saint-Pierre** en 1712 *Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe*. Qu'il appelle d'ailleurs déjà UE.

On est **toujours quand même dans le monde philosophique**, des idées et pas dans le monde des décideurs politiques —> ne tient peut être pas compte des réalités.

D.Développement du fédéralisme européen :

L'idée d'une union politique du continent européen va changer de milieu et va être **prise en charge au XIXème siècle par tous ceux qui défendent les idées fédéralistes.**

Victor Hugo au Congrès de la Paix qui se tient à Paris le 21 aout 1849 « *un jour viendra où on aura face à face les EUA et les EU d'Europe* »

Le **7 septembre 1929** notre ministre des AE **Aristide Briand** dit qu'il doit exister une sorte de lien fédéral entre les États européens devant l'Assemblée de la SDN.

W. Churchill Discours à l'Université de Zurich, 19 septembre 1946 : discours sur l'Europe. Reprend l'expression « *d'EU d'Europe* ». Ca doit passer pour lui par une réconciliation franco-allemande. La première étape de ce processus est la création d'un Conseil de l'Europe.

Beaucoup de théories et d'écrits depuis longtemps.

Section 2 : La panne des résiliations

A. Europe Autocratique

- *rapt d'Europe par le roi des dieux :*

Princesse qui a pour particularité de ne pas être européenne. Une des femmes dont Zeus tombe amoureux, il se transforme en taureau blanc. Elle monte sur le taureau et il la viole : donne la dynastie Minos. Mythe.

- *Europe Autocratique des Empires :*

Moment dans l'Europe où on a tout ou partie du territoire **sous la direction du même régime**. Mais on a **pas la base consensuelle** : exemple d'Alexandre le Grand. Même à un moment de la SGM en 1942 Adolf Hitler.

B.Europe oligarchique des directoires :

On a aussi eu une version oligarchique : **qq E européens ou quelques entités politiques qui gèrent le continent et surtout ses conflits.**

Sainte-Alliance du 14 septembre 1815 : Prusse, Autriche, Russie, Angleterre bientôt rejoints par la FR qui redevient une monarchie qui vont organiser une gestion du monde à 5. Mais là encore pas consenti : les plus forts règnent sur les plus faibles afin d'éviter toute contagion révolutionnaire.

Quelques exemples de cette gestion coordonnée et notamment l'opération en Crète sous surveillances par les armées de ces pays là.

DONC

Qu'est-ce que le fondement consensuel de l'intégration européenne?

Personne n'est obligé d'intégrer l'UE.

Qui est Europe?

Une des victimes du roi des dieux Zeus dans la mythologie grecque.

C.Espoirs de l'après-guerre

- Discours de Fulton :

W.Churchill Discours à Fulton 5 mars 1946 : tout se restructure dans une autre logique avec une opposition entre deux blocs. « *Un rideau de fer est tombé sur l'Europe* ». Pour lui la GF est un facteur supplémentaire d'Union. C'est vrai que ça sera également la perception des EUA qui vont soutenir la construction européenne dès le départ.

- congrès de La Haye

(10 mai 1948)

Idée d'un conseil de l'Europe qui progresse. Idée d'union politique a intégré cette fois-ci enfin les **milieux politiques** : dizaine de ministres présents. Il y a des compromis mais ils veulent une Cour de justice, une Charte des DH,...

D'un point de vue institutionnel **ça va aboutir à la création du Conseil de l'Europe** qui est une OI traditionnelle : régis par le consensus il faut que des oui et des abstentions. C'est en ce sens que le Conseil de l'Europe n'a pas été une réussite.

Si on s'arrête en 1949 on a quand même énormément d'OI en Europe qui vont être créées. Difficulté supplémentaire : on a beaucoup d'OI donc difficile de promouvoir une nouvelle démarche.

En 1954 après l'échec de la CED on va transformer l'UO et l'UEO : Union de l'Europe Occidentale. On a voulu à la fin essayer de sauver l'UEO en essayant d'en faire une sorte d'intermédiaire entre l'OTAN et l'UE qui ne devait pas mener d'opérations militaires. N'a pas marché car n'a jamais mené de grosses opérations. **N'a jamais pu déployer des activités à cause du succès de l'OTAN dès 1949.**

C'est une OI qu'on a réussi à tuer : fait rare. PM britannique en mars 2010 a écrit aux 9 autres membres pour proposer la **dissolution en juin 2011**. Dissolution qui a bien eu lieu.

• OCDE

Un peu la même logique. **Au départ s'appelle l'OECE** : organisation européenne de coopération européenne. **Exigence américaine** liée au plan Marshall → conditions qui vont être mises en place pour surveiller comment l'argent est utilisée. Mais ils souhaitent aussi un minimum de coordination entre les pays européens.

En 1960 on estime que c'est reconstruit mais au lieu de supprimer l'organisation elle devient l'OCDE : organisation de coopération et de développement économique. Plus européen mais pays « riches » pour parler de leurs problématiques mais aussi les mises en place internes. Pas une organisation qui a une activité opérationnelle d'aide, d'assistance.

Il en a été q° récemment dans les médias car on parle de taxer les entreprises les + riches : travaux de l'OCDE consacrés à ça. Parfois l'impression que la lutte contre l'optimisation fiscale et la taxation des grands groupes ne gênait pas beaucoup les États et maintenant ils se servent de ces organisations et ensuite on peut dire que comme ça a été établi dans leurs études on peut avancer dans la taxation.

• OTAN

Pas une organisation strictement européenne comme le dit son nom c'est centré sur l'Atlantique Nord càd l'Amérique du N et l'EU à la base de l'ouest. Mise en place par le pacte de l'Atlantique nord en date du **4 avril 1949** dans une logique de GF. Permet de rassembler les Etats d'EU de l'Ouest non socialistes et les 2 Etats d'Amérique du Nord : EUA et Canada. On prépare la G en faisant des plans, des scénarios. GF se termine en 91 et on s'est demandé que faire de l'OTAN.

On décide de la conserver pour 2 raisons :

- Pendant 40 ans on s'est habitué à travailler ensemble. On a une **interopérabilité**. Capacité d'opérer militairement ensemble est très précieuse : moyens compatibles, efficacité. On considère que l'OTAN est l'alliance militaire la + puissante dans l'histoire même après le fiasco en Afghanistan.
- **Très forte volonté américaine**. On sent que ce nouveau paysage politique entraine son lot de conflits : OTAN constitue un moyen de conserver une présence en EU.

On va utiliser l'OTAN pas du tout pour de la légitime défense mais pour des opérations de paix généralement sous mandat de l'ONU.

On va **complètement réformer l'organisation** : de + en + une organisation agile pour toutes sortes d'opérations de maintien de la paix. **L'OTAN va s'élargir**, en 49 on a 12 Etats membres on va passer à 16 après la GF. On va ensuite passer de 16 à 30 en récupérant beaucoup d'anciennes démocraties populaires.

Actuellement problèmes graves de contestation de sa suprématie avec l'idée d'une défense européenne. Il faut l'unanimité (que des oui ou des abstentions) pour faire quelque chose donc pas toujours dans son intérêt. On va pas supprimer cet outil là face à des menaces comme la Chine ou la Russie.

Aujourd'hui traumatisée par son échec en Afghanistan parce que jusque là ses interventions s'étaient soldées par des victoires militaires. Outil au potentiel militaire important mais qui dans le **contexte actuel présente moins d'intérêt car beaucoup plus de divergences idéologiques au sein de l'organisation.**

- **Le Conseil de l'Europe**

Au départ s'est bien mis en place pour réaliser notre ambition d'union politique de l'Europe mais on retombe dans la logique de souveraineté des Etats. Pas une organisation d'intégration finalement mais une organisation internationale classique. **Statut en date du 5 mai 1949, siège à Strasbourg, 47 Etats membres.** Organisation internationale qui n'est pas devenue le coeur de cette intégration régionale européenne. Tout est décidé par un comité des ministres où on a un représentant par Etat membre. Il faut un consensus pour décider de quoi que ce soit. Assemblée parlementaire ne décide pas de ce que doit ou va être l'organisation.

N'a pas de compétences pour adopter des N directement applicables par les Etats membres. Va plutôt être un cadre pour adopter un traité même si cela nécessite a posteriori des mesures internes.

Quand même une réussite : le Conseil de l'Europe dans le cadre de son action a élaboré **la Convention européenne de sauvegarde des DH et de protection des L fondamentales** : système de protection régionale des DH le plus efficace et avancé au monde. La Cour européenne des DH est chargée de garantir cela, précise les choses dans sa jurisprudence.

- **L'UE**

- **AELE**

Association Européenne de Libre Échange. Mis en place par un **traité de janvier 1960** comme concurrent, alternative à l'Europe communautaire et surtout le CEE et le marché commun mis en place en **1957**.

L'idée des promoteurs de l'AELE, est qu'il est très bien d'avoir du LE entre pays européens. **Mais considèrent qu'il est dangereux et illusoire de croire qu'on va**

pouvoir mettre en place un marché commun càd les mêmes droits de douane extérieurs vis-à-vis du reste du monde. Tout à fait normal qu'on ait des liens économiques privilégiés.

Pour eux le marché commun est trop ambitieux, le LE c'est bien donc juste les mêmes D de douane à l'intérieur. Ce qu'il va se passer c'est que le marché commun va très bien fonctionner et **très rapidement tous ces Etats vont quitter l'AELE** pour rejoindre l'EU communautaire à commencer par le UK. Aujourd'hui reste Norvège, Islande, Suisse et le Lichtenstein. La q° est de savoir si le UK ne va pas y retourner.

Comme il y a de grandes relations économiques avec l'UE et les Etats qui en sont membres, il y a des accords qui sont passés avec l'AELE. **EEE** (1992) : espace économique européen mis en place rejeté par les suisses qui font l'objet d'accords bilatéraux dans ce cadre.

- **OSCE** :

Au départ CSCE : conférence pour la sécurité et la coopération en EU.

Son siège est à Vienne. **Processus d'Helsinki** qui cherchait à établir un dialogue entre les deux blocs en est à l'origine. Forme de dialogue sous l'égide de Moscou et EUA.

Fin de la GF est-ce qu'on doit garder cette structure?

A partir de 94 on l'appelle OSCE, elle s'institutionnalise plus. Il n'y a pas de traité constitutif. A l'origine simplement une conférence. Organisation qui utilise le terme EU et qui n'est pas strictement européenne. Comme l'URSS a été démembrée on a des anciennes Républiques soviétiques qui ne sont pas européens.

Grosse organisation, classique : tout est décidé par consensus entre les Etats membres. Endroit où on produit beaucoup de textes : **soft law** → **crée pas d'obligations juridiques pour les Etats membres.**

Beaucoup de dialogues politiques et aussi beaucoup d'activités opérationnelles : observation électorale par exemple.

- **CEI**

Quelques opérations de maintien de la paix. Sert souvent de couverture pour une présence militaire russe. Organisations qui fonctionnent moins bien que les OI en général.

- **UEEA**

Union Economique Eurasiatique. Pour rassembler économiquement ces Etats en ne pas les laisser tisser des liens avec l'UE, se rapprocher de la Chine aux côtés de la Russie. Normalement sur le modèle de l'UE mais très particulier comme fonctionnement.

Chapitre 2 : Progressivité de la démarche fonctionnaliste

Section 1 : Une création en ordre dispersé

A. déclaration Schuman

En avril 1950 beaucoup d'OI mais aucune ne réalise l'ambition d'une véritable union politique, de coopération très étroite entre ces Etats membre.

9 mai 1950 —> salon de l'horloge où va être prononcé le discours qui marque le début de l'Europe communautaire. Jour de l'EU. Jean Monnet suggère au ministre FR des AE Robert Schuman de relancer le projet d'une union politique qui soit plus qu'une OI classique. Avec certainement l'idée au moins chez les deux que l'aboutissement serait fédéral.

Va donner lieu à la déclaration Schuman. D'abord franco-allemand puis ouvert à d'autres : mise en commun du charbon et de l'acier sous une Haut Autorité commune (ancêtre de la Commission). « *1ère étape de la Fédération européenne* ». Idée de faire une intégration dans un domaine symbolique : **industries de G très dépendantes du charbon et de l'acier** et on espère que ça débouchera sur quelque chose de beaucoup plus politique avec une Fédération européenne.

Nouvelle approche fonctionnaliste. On trouvera jamais des Etats prêts à signer directement des abandons de pouvoir pour entrer dans une Union politique —> son idée c'est de changer d'approche. On commence par quelque chose de très limité, sur un sujet qui est technique, qui ne fait pas peur pour amorcer quelque chose. C'est ensuite en fonctionnant (c'est le fonctionnaliste) que l'interdépendance va s'accroître, la confiance va s'établir et on débordera vers le politique mais sans le vouloir au début.

« *L'EU ne se fera pas d'un coup, ni dans un construction d'ensemble mais elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait.* »

Comme c'est la FR qui propose on se réunit à Paris, ceux qui sont intéressés. Il y a l'Allemagne dont on sait qu'elle dira oui. Ensuite l'Italie, le Benelux, vont décider de participer. L'ALL dit oui à l'époque car c'est l'occasion de revenir sur la scène internationale dans une action positive. On signe le **traité de Paris le 18 avril 1951** qui instaure la CECA.

Déclaration du 24 octobre 1950 : René Pleven propose une armée européenne impliquant des 1° politiques.

Echec de la CED le 27 mai 1952. Traité qui ne sera pas ratifié par la FR et l'IT : tous les partis politiques sont divisés. Deux camps s'opposent : Menace principale est l'URSS et donc il faut réarmer l'ALL et l'EU ? OU L'ennemi héréditaire c'est l'ALL et donc il ne faut pas réarmer la Wehrmacht.

Comme il faut quand même réarmer l'ALL on **crée l'UO le 30 octobre 1954**. L'échec de la CED confirme l'approche fonctionnaliste : on a touché à la q° de la sécurité trop sensible et donc il y a un échec.

Ce qui marche c'est 6 ans après le **25 mars 1957 la signature de 2 traités à Rome** : on crée à la fois la CEE et EURATOM ou (CEE). Les standards des centrales nucléaires ne sont jamais les mêmes : ne marchent pas.

B. Affirmation de la méthode fonctionnaliste

Jean Monnet : négociateur beaucoup de voyages aux EUA, à l'habitude de leur pragmatisme. Postes comme la FR le place au sein de la SDN. Se fait voir comme quelqu'un qui pense avec des idées nouvelles.

Robert Schuman : démocrate chrétien. Luxembourgeois. Vivant dans des régions tour à tour allemandes et françaises. Ministre des AE convaincu des idées de Monnet et les mettant en place.

Les néo-fonctionnalistes :

David Mitrany : origine roumaine qui part au UK

Ernst Haas : quitte l'ALL nazie pour les EUA où il fait une carrière universitaire.

L'intégration économique va se transformer en union politique, pas nécessairement une fédération.

Section 2 : Les globalisations stratégiques

A. Lente relance du projet politique

Le GDG va jouer le jeu de cette EU communautaire. Va juste y ajouter un élément : le Conseil européen : réunion des chefs nationaux de chaque Etat membre en 61 institué en 74 avec VGE.

Pas de nouveau traité ni pour une nouvelle communauté ni pour un approfondissement. Intégration repart dans les 70s.

Conseil européen de La Haye en 76 et en 83 là à nouveau on veut transformer les relations en véritable UE.

B. Unifications institutionnelles

D'abord à Rome le 25 mars 57 on a signé en réalité 3 traités : Convention relative à certaines I° communes. On décide de ne pas avoir 3 I° communautaires mais d'en avoir qu'un seul.

En 65 on a un traité qui opère une simplification institutionnelle : on prend le Conseil et la Commission qui va devenir un organe pour les 3 communautés.

En 75 on crée une Cour des comptes : on modifie les conditions de fonctionnement financier.

C. Approfondissement

83 les leaders disent qu'ils veulent une UE. On va avoir un traité d'approfondissement à proprement parler : **l'Acte unique européenne en 1986.**

Signé à deux endroits : Luxembourg et à La Haye. 12 signataires ratifient. On a un approfondissement de l'intégration économique puisqu'on prévoit un marché intérieur, de nouvelles politiques en terme de recherches/sociales, on va amorcer une coopération politique (article 30 = coopération politique européenne : CPE). Les 12 peuvent adopter des positions communes, avoir des actions communes. Donne une base juridique pour la CPE en matière de politique étrangère.

Comme Maastricht n'entre en vigueur que le 1er novembre 1993, les interventions en Yougoslavie sont faites sur cette base là. On envoie par exemple des ministres des AE, c'est très improvisé.

Traité de Maastricht signé le 7 février 1992 ratifié par les 12 Etats membres avec quelques référendums. D'abord l'intégration économique est encore + forte on parle d'UEM avec une monnaie unique : l'€. On a un outil pour travailler au niveau européen ensemble et on a qu'un seul niveau, le niveau européen. Les règles du marché sont européennes. On va encore + loin en matière d'intégration économique. Surtout c'est le début de la dimension politique. C'est en cela que c'est la victoire de l'approche fonctionnaliste.

Mettent en place de l'intégration économique et politique. 3 dimensions :

- citoyenneté européenne : on a des D : on peut voter et être candidat pour le parlement européen. On peut aussi voter et être candidat aux élections locales → on déconnecte des élections politiques de la notion de nationalité.
- La PESC : politique étrangère de sécurité commune. Tout un cadre pour avoir ça, pas unique on garde une politique étrangère nationale mais on a un outil pour agir au niveau européen : maximise l'influence. En 2003 on commencera même à lancer des opérations militaires, des gestions de crise.
- Domaine justice et affaires intérieures : coopération entre ministères de la justice et des affaires intérieures comme l'asile.

Amsterdam signé en 1997 entrée en vigueur en 99 → on est passé de 12 à 15. Organisation de référendum pour faire approuver au peuple le traité. Amène dans le domaine justice et affaires intérieures des domaines encore plus communautarisés on avait beaucoup d'intergouvernemental avant. **On voit que le fonctionnaliste marche.** Petit à petit sur ces questions là on passe à la co décision. Nouveauté sur le plan de la **PESC : on crée le rôle de Haut représentant de l'UE.**

Traité de Nice signé en février 2001, en vigueur en février 2003. Nouvelles politiques, mais l'essentiel c'est qu'on se prépare à fonctionner à 27. Ambition d'avoir un traité d'approfondissement avec des avancées décisives pour stabiliser les choses pour au moins 50 ans. VGE l'annonce.

L'approche fonctionnaliste continue mais avec ses défauts : comme ça marche on est de + en + nombreux, donc les processus de ratification prennent du temps, et parfois ça n'aboutit pas (TECE 2005).

Cette démarche deviendra le **TECE** qui commence par une Convention pour l'EU où on interroge ≠ personnes en 2003. Arrive à un projet remis aux Etats membres qui vont ensuite retravailler ce projet constitutionnel et vont aboutir à un traité en 2004 le TECE signé à Rome. Il y a 2 référendums négatifs : qui doivent permettre la ratification du traité → FR et Pays-Bas disent non successivement. On décide d'arrêter la procédure de ratification et d'abandonner ce TECE.

Comme malgré tout un important travail a été fait on décide de préparer un nouveau traité : **le traité de Lisbonne (2007)**. Le problème est que le traité de Lisbonne est extrêmement proche du TECE.

On enlève toutefois la dimension symbolique en retirant l'appellation C° → Pas de nominalisme en DI et dans les faits cela ne veut rien dire. On abandonne aussi l'appellation « *ministre des AE* » qui devait être le nom du Haut représentant de l'UE aux AE. Déclaration annexe sur les symboles qui étaient dans le TECE et il est précisé que certains Etats n'adhèrent pas à ces symboles. On enlève aussi un certain nombre d'avancées sociales car on renforçait les compétences sociales de l'UE. **MAIS pour la simplification des règles de fonctionnement c'est exactement la même chose**. Si pour l'essentiel on a conservé les mêmes choses on aurait dû demander aux peuples qui avaient dit non s'ils étaient prêts à changer d'avis.

Légalement, juridiquement ce n'est pas une obligation de passer par le référendum. Pour les traités importants le Parlement doit d'abord obtenir une autorisation pour la signature → par le PR ou par le peuple par la voie référendaire. Considère qu'à partir du moment où on a demandé au PR, n'est-on pas tenu de demander encore au peuple qui avait dit non avant de signer dans la mesure où le traité reprend + ou - les mêmes dispositions.

Fonctionnalisme : communautés de base puis approfondissement. Autre processus qui est la conséquence du fonctionnalisme, le processus d'élargissement.

D. Globalisations successives - élargissements passés

On commence à 6. Blocage gaullien, UK change son fusil d'épaule pour intégrer les communautés mais **veto français en 63 et 67**. Déjà une grande avancée → UK membre de l'AELE reconnaît que l'ambition d'un véritable marché commun fonctionne et qu'il faut rejoindre ce projet là.

1er élargissement en 72 entre en vigueur en 73 : UK, Irlande et Danemark. En réalité il y avait 4 candidats puisque la Norvège avait aussi négocié et signé le traité d'élargissement. Mais la population par un référendum n'avait pas autorisé la ratification à 53%.

On passe de 9 à 10 avec l'élargissement à la Grèce dont le traité d'adhésion entre en vigueur en **81**. Condition de démocratie pas explicitée à l'époque mais on comprend que c'est un club de démocraties libérales → confirmé avec l'Espagne et le Portugal quand redeviennent des démocraties libérales on enclenche un processus de rapprochement

avec l'Europe communautaire et le **traité d'adhésion entre en vigueur en 86** = Europe des 12.

95 : On ajoute l'Autriche, la Finlande et la Suède. Là encore la Norvège devait faire partie du lot. Encore un référendum et disent toujours non.

Ensuite on a le très grand élargissement signé à Athènes en **avril 2003 entrée en vigueur le 1 mai 2004** : on passe de **15 à 25 Etats membres**. On ajoute : Chypre et Malte et surtout d'anciens Etats du bloc socialiste : Pologne, République tchèque, Slovaquie, la Hongrie, la Lituanie, l'Estonie, la Slovénie, la Lettonie.

Nouveaux Etats membres sont en général petits, moins riches économiquement et moins stables politiquement. Des 10 nouveaux Etats membres, il n'y en a qu'un seul qui est contributeur net au budget de l'UE (apporte + que ce qu'il reçoit au titre des politiques d'aide, de cohésion sociale) c'est la Slovénie.

On en avait 2 un peu en retard **Bulgarie et Roumanie en 2005 et 2013 la Croatie**.

6 à 28 Etats membres → retrait aujourd'hui 27 (officiel le 31 janvier 2020).

On a beaucoup de pays engagés dans le processus. On a à des degrés divers des Etats voisins qui sont candidats : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Islande, Macédoine du Nord, Serbie, Turquie, Kosovo.

E. Conditions des traités

On trouve dans les traités les conditions posées pour l'adhésion. **Article 49 du TUE** qu'on trouve « *tout Etat européen qui respecte les valeurs visées à l'article 2 et s'engage à les promouvoir peut demander à devenir membre de l'Union* » → il faut être un Etat, européen donc pose des limites géographiques, et respecter les valeurs de l'article 2 (Etat de D, démocratique et respectueux des DH).

3 conditions posées par les chefs d'Etats ou de gouvernement lors des conseils européens dès **1993 lors du conseil européen de Copenhague** :

- Le pays doit avoir des I° qui garantissant la démocratie, la primauté du D, les DH → dans le cas de la Turquie a joué. Reprend la condition du traité en la renforçant un peu.
- Critères économiques : économie de marché viable ainsi que la capacité de faire face à la pression concurrentielle. Pas intérêt quand on a une économie faible à rentrer dans le marché commun.
- Reprise de l'acquis communautaire : faut être à jour avec des possibilités d'exception.

En 1995 on va insister sur la capacité administrative → il faut que l'Etat fasse fonctionner les nouvelles règles de 1993.

Les élargissements si nombreux créent des **problèmes de capacité d'absorption de l'UE**, va devenir une nouvelle condition.

La capacité d'absorption décidée en **juin 2006** : le rythme de l'élargissement doit tenir compte de la capacité d'absorption de l'UE. Tiens donc pas compte du candidat mais de ceux qui sont déjà membres. **Il y a dès 93 une allusion à ce type de problème** mais ça importait peu. On prend déjà en compte la capacité à assimiler. Déjà condition posée par l'UE qui est utilisée si elle a lieu d'entrer en compte.

Perspective d'élargissement dans les pays est souvent le moteur pour réformer les Etats et les faire progresser. On va complexifier un processus, multiplier les étapes et les délais entre les étapes comme ça on continue de donner l'impression aux candidats qu'ils avance tout en retardant le processus d'élargissement.

- Dépôt de candidature
- Conseil de l'UE demande avis Commission
- Avis initial Commission
- Conseil européen octroie statut de pays candidat
- Conseil européen décide
- Début négociations
- Avis Commission
- Approbation Parlement
- Décision Conseil de l'UE
- Signature traité
- Ratification : pourrait aussi avoir des blocages selon quel acteur interne dans le pays est nécessaire.
- Entrée en vigueur

L'abandon islandais

Capacité mais sans la volonté : consécutive à la crise financière.

Small Montenegro is beautiful?

Toujours le plus avancé des candidats. Volonté sans la capacité. Nouvel Etat politiquement stable : naissance pacifique par séparation douce avec la Serbie, C° adoptée en octobre 2007, position modérée sur le Kosovo, adhésion à l'OTAN en 2017.

33 chapitres de négociations ouverts et 3 qui sont provisoirement clos, a priori c'est fini. **Rapport en 2021** on insiste quand même sur la liberté des médias, la lutte contre la corruption, le crime organisé et une réforme judiciaire qui doivent faire l'objet d'efforts supplémentaires.

La Serbie : « seule l'union sauvera la Serbie »

Vrai Etat, Belgrade était la capitale de la Yougoslavie. Partis radicaux serbes qui restent très puissants, président actuel assez modéré.

Eclatement de la Yougoslavie regretté : ont conscience de la puissance que représentait le pays avant. **Cherche une fin de l'isolation.**

Capacité administrative et institutionnelle réelle MAIS manière de gérer le jugement des crimes de G en Serbie doit être modifiée. Ne veut pas adhérer à l'OTAN → dans les faits on adhère d'abord à l'OTAN puis à l'UE. D'ailleurs la Serbie fait de la coopération militaire avec l'OTAN et avec la Russie.

Rapport de 2021 : plus d'efforts dans l'indépendance de la justice, se battre contre la corruption, la liberté des médias, les crimes de guerre, le crime organisé. Il faut reconnaître le Kosovo → considère que c'est la dernière étape avant l'adhésion et veut le conserver comme monnaie d'échange dans une étape ultime dans le processus d'adhésion.

Albanie :

Ambassadeur de la Chine → quand elle commence à se modérer à son tour, l'Albanie choisi de rompre avec elle et d'être le dernier pays à défendre le stalinisme.

Mouvement démocratique → organisation d'élections gagnées en deux coups par ce mouvement.

Peut compter sur une amitié avec les EUA assez extraordinaire. A aidé à ce qu'il y ait une très forte modération internationale alors que les albanais du Monténégro sont opprimés par exemple. Relations avec la Grèce ont connu des problèmes mais on ne surréagit pas.

Mais en interne la vie politique est très dure → q° de vie privée, corruption, opposition qui n'a pas de voix.

1er Etat à recevoir un avis initial de la Commission qui était négatif. Avec la Macédoine du Nord, finit par recevoir le statut de candidat et commence les négociations de principes d'adhésion. Dans le rapport de 2021, la Commission blame les Etats membres → il faut que les premiers conférences intergouvernementales soient tenues.